

Partie 5
QUESTIONS ÉCRITES
*Les questions déjà inscrites paraissent
au feuillet du mercredi*

54) M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) – **3 octobre 2023**

À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) est une association professionnelle officiellement enregistrée le 21 mars 1974 afin de permettre le regroupement des biologistes du Québec. L'ABQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe plus de 1000 membres appartenant au vaste champ des sciences biologiques.

Le biologiste, en tant qu'expert de la vie sous toutes ses formes, incluant les interactions entre les organismes vivants et avec leur milieu, sera appelé à effectuer, selon sa spécialité, des analyses en laboratoire, des recherches biomédicales, pharmaceutiques et agronomiques, des échantillonnages dans différents milieux, des études sur les écosystèmes et les services écosystémiques, des évaluations environnementales et toxicologiques ainsi que la gestion des ressources et du patrimoine naturel.

L'exercice de la biologie au Québec est caractérisé par l'absence d'encadrement professionnel. En effet, à l'instar de la microbiologie, la biologie est orpheline d'un ordre professionnel. Il en résulte des enjeux liés à la protection du public en matière de sciences appliquées. Comme la ministre le sait, la biologie et la microbiologie partagent une importante connexité au niveau des connaissances et des milieux pratiques. Cela apparaît nettement dans l'interrelation de leurs champs d'exercices et dans le caractère interprofessionnel des activités qu'elles exercent – notamment dans le secteur de la santé et de l'environnement.

En plus de maintenir la reconnaissance et la confirmation de leur expertise, l'adhésion à un ordre permettrait aux biologistes de consolider leurs efforts de communication, de vulgarisation et d'éducation du public, tout en assurant la protection du public en matière de sciences appliquées.

L'encadrement d'un ordre professionnel assurerait que les études, recommandations et avis des biologistes, utilisés dans le cadre de décisions d'envergure du gouvernement, soient valides scientifiquement.

Mes questions sont les suivantes :

- Le 19 septembre dernier, la ministre a déclaré être ouverte à étudier la question de l'encadrement des microbiologistes. Puisque les biologistes et les microbiologistes partagent une grande connexité, le gouvernement du Québec reconnaît-il le besoin d'encadrer, aussi, les biologistes du Québec par un ordre professionnel?
- Si oui, quelle avenue et quel échancier préconise-t-il pour intégrer les biologistes au sein du régime professionnel québécois?

55) M. Grandmont (Taschereau) – **3 octobre 2023**
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ainsi que la Ville de Longueuil ont été interpellés à plusieurs reprises par des groupes-citoyens dans le cadre du projet « Écran antibruit » qui devrait longer la 116, le long de la rue Raoul à Saint-Hubert.

À la suite d'une séance d'information concernant le projet le 29 juin dernier, la Ville de Longueuil a tenté de convaincre les citoyens qu'ils devaient mettre leur santé en péril pour que la Ville puisse récupérer les sommes prévues pour l'écran antibruit; pour la construction de parcs, de terrains de soccer et d'une piste cyclable qui longe la 116. De plus, une proposition de taxe sectorielle touchant uniquement 265 résidences serait la seule solution pour que le projet d'écran antibruit se réalise.

De 1998 à aujourd'hui, 25 ans se sont écoulés et ni le ministère ni la Ville ne semble prendre au sérieux la situation. Lors de la phase I, qui était un projet pilote (2014) et pour laquelle le ministère a contribué financièrement, les résidents et les résidentes touchés par les travaux n'ont pas eu à déboursier une taxe sectorielle.

Le ministère a une politique sur le bruit routier qui contient une approche corrective et une approche de planification intégrée. Concernant le mur antibruit aux abords de l'autoroute 116, le ministère a la responsabilité d'entreprendre des mesures correctives, car c'est le ministère qui a transformé le boulevard Sir Wilfrid-Laurier en autoroute 116, ce qui a eu pour effet une augmentation de la circulation. Les futurs travaux sur l'autoroute 30 auront aussi un impact sur le flux de circulation sur la 116. À ce niveau, le ministère a une responsabilité de planification intégrée.